

LES PIÈCES JUSTIFICATIVES DE MON DOSSIER « PRIME ÉNERGIE » E.LECLERC

Un dossier « prime énergie » E.LECLERC doit comporter **3 éléments principaux** :

1) Attestation de fin de travaux « prime énergie » :

- générée automatiquement lors de la création de votre dossier sur www.leenergimoinscher.com . Uniquement l'attestation de fin de travaux générée par le site Internet du programme sera acceptée ;
- elle doit être complétée, signée et cachetée par vous et l'entreprise ayant réalisé vos travaux.

2) Copie de la facture des travaux :

- les postes matérielles et main d'œuvre doivent être bien distincts ;
- le poste matériel doit être bien détaillé (marque, référence, performance, certification).

3) Fiche technique du matériel :

- elle peut être : une plaquette commerciale du fabricant, une page catalogue du produit, une notice technique du fabricant, une attestation sur l'honneur cachetée et signée par le fabricant ou un certificat d'un centre d'essai agréé (CSTB, Cetiat, Certita, etc.) ;
- elle doit reprendre les caractéristiques du matériel facturé (marque, référence, performance, certification, etc.).

EXEMPLES DE JUSTIFICATIFS SELON LE TYPE DE TRAVAUX

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| <u>1) Exemple dossier « chaudière basse température »</u> | <u>03</u> |
| <u>2) Exemple dossier « chaudière à condensation »</u> | <u>03</u> |
| <u>3) Exemple dossier « chauffe-eau solaire individuel »</u> | <u>03</u> |
| <u>4) Exemple dossier « isolation combles / plancher / murs »</u> | <u>04</u> |
| <u>5) Exemple dossier « fenêtres et portes fenêtres avec vitrage isolant »</u> | <u>04</u> |
| <u>6) Exemple dossier « appareil indépendant de chauffage au bois »</u> | <u>05</u> |
| <u>7) Exemple dossier « chaudière biomasse »</u> | <u>05</u> |
| <u>8) Exemple dossier « pompe à chaleur eau/eau , air/eau et air/air »</u> | <u>06</u> |

1) Exemple dossier « chaudière basse température » :

- ➔ la facture doit mentionner clairement :
 - chaudière basse température marque : ____ modèle : ____.
- ➔ la fiche technique jointe doit correspondre au même modèle de chaudière basse température que celle facturée.

2) Exemple dossier « chaudière à condensation » :

- ➔ la facture doit mentionner clairement :
 - chaudière à condensation marque : ____ modèle : ____.
- ➔ la fiche technique jointe doit correspondre au même modèle de chaudière à condensation que celle facturée.

3) Exemple dossier « chauffe-eau solaire individuel » :

- ➔ la facture doit mentionner clairement :
 - numéro Qualisol de l'entreprise : ____ ;
 - chauffe-eau solaire individuel marque : ____ modèle : ____ ;
 - nombre de capteurs : ____ ;
 - certifié CSTBat (ou Solarkeymark).
- ➔ la fiche technique jointe doit correspondre à :
 - une documentation du fabricant avec le logo CSTBat ou Solarkeymark
- ➔ pour que le dossier soit recevable, l'entreprise réalisant l'installation du chauffe-eau solaire doit impérativement **être titulaire de l'appellation Qualisol.**



4) Exemple dossier « isolation combles / plancher / murs » :

→ la facture doit mentionner clairement :

- isolant marque : _____ ; référence : _____ ;
- épaisseur : _____ mm,
- $R =$ _____ m^2K/W ;
- Certification ACERMI n° : ___/___/___ ;
- surface d'isolant installée : _____ m^2



→ pour que le dossier soit recevable, l'isolant posé doit être certifié ACERMI et posséder une résistance thermique supérieure ou égale à :

- **2,4 m^2K/W pour l'isolation d'un plancher ;**
- **2,8 m^2K/W pour l'isolation des murs ;**
- **5 m^2K/W pour l'isolation des combles ou toitures ;**

→ la fiche technique jointe doit être une copie du **certificat ACERMI** de l'isolant posé.

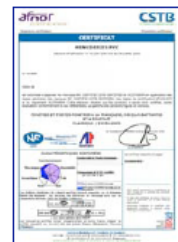
5) Exemple dossier « fenêtres et portes fenêtres avec vitrage isolant » :

→ la facture doit mentionner clairement :

- fenêtre ou porte fenêtre marque : _____ modèle : _____ ;
- nombre de fenêtres installées : _____.

→ pour que le dossier soit recevable, chaque fenêtre / porte fenêtre posée doit :

- être certifié NF CSTBat ou label ACOTHERM ou posséder un DTA (document technique d'application) du CSTB valide ;
- posséder un coefficient de transmission surfacique **$U_w \leq 1.8 W/m^2K$** .



→ la fiche technique jointe doit impérativement être une copie du certificat NF CSTBat ou du label ACOTHERM ou du DTA CSTB valide, des fenêtres / portes fenêtres posées.

6) Exemple dossier « appareil indépendant de chauffage au bois » :

- ➔ par appareil indépendant de chauffage au bois on entend : les poêles, les foyers fermés, les inserts de cheminées intérieures, les cuisinières utilisées comme mode de chauffage.
- ➔ la facture doit mentionner clairement :
 - le type d'appareil, marque : ____ modèle : ____ ;
 - rendement : ____%, taux de CO = ____% selon la norme : ____.
- ➔ pour que le dossier soit recevable :
 - l'appareil doit obligatoirement posséder un rendement énergétique supérieur ou égal à 70% ;
 - la concentration en monoxyde de carbone (CO) doit être inférieure ou égale à 0,3 % et mesurée selon les normes suivantes :
 - pour les poêles : norme NF EN 13240 ou NF D 35376 ou NF 14785 ou EN 15250 ;
 - pour les foyers fermés, inserts de cheminées intérieures : norme NF EN 13229 ou NF D 35376 ;
 - pour les cuisinières utilisées comme mode de chauffage : norme NF EN 12815 ou NF D 32301.
- ➔ la fiche technique jointe doit correspondre au même modèle d'appareil indépendant que celui facturé.

7) Exemple dossier « chaudière biomasse » :

- ➔ par chaudière biomasse on entend une chaudière pouvant fonctionner avec un ou plusieurs de ces combustibles : bûches de bois, briquettes, granulés, bois déchiqueté, agro combustibles, etc.
- ➔ la facture doit mentionner clairement :
 - chaudière biomasse marque : ____ modèle : ____ ;
 - rendement : ____% selon norme : ____.
- Pour que le dossier soit recevable, la chaudière doit obligatoirement posséder un rendement énergétique mesuré selon les normes NF EN 303.5 ou EN 12809, et supérieur ou égal à :
 - 85 % si le chargement du combustible est automatique ;
 - 80 % si le chargement du combustible est manuel.
- ➔ la fiche technique jointe doit correspondre au même modèle de chaudière biomasse que celle facturée.

8) Exemple dossier « pompe à chaleur eau/eau, air/eau et air/air » :

- ➔ par pompe à chaleur **eau/eau** on entend : les pompes à chaleur géothermiques (capteurs horizontaux et sondes verticales fonctionnant avec de l'eau glycolée) et les pompes à chaleur aquathermiques (fonctionnant sur nappe phréatique). Les modèles de PAC géothermiques avec capteurs enterrés contenant du fluide frigorigène **sont exclus** ;
- ➔ par pompe à chaleur **air/eau** on entend : les pompes monobloc (unité intérieure ou extérieure au logement) et les pompes à chaleur bi-bloc (unité extérieure + intérieure au logement) ;
- ➔ par pompe à chaleur **air/air** on entend : les pompes monobloc (unité intérieure ou extérieure au logement) et les pompes à chaleur bi-bloc (unité extérieure + intérieure au logement) ;
- ➔ la facture doit mentionner clairement :
 - numéro QualiPac de l'entreprise : _____ ;
 - pompe à chaleur marque : _____ modèle : _____ ;
 - COP = _____ selon la norme EN 14511.
- ➔ pour que le dossier soit recevable, la pompe à chaleur doit obligatoirement :
 - avoir une certification NF PAC ou EUROVENT ou un label EHPA ou l'Eco-label européen
 - posséder un **COP (coefficient de performance) égal ou supérieur à 3,4** et mesuré selon la norme EN 14511 pour des températures d'évaporation et de condensation correspondants au point nominaux de la norme. Ce qui correspond à :
 - pour les PAC eau/eau géothermiques une température de 0°C au primaire et une température d'eau chaude de 35°C au secondaire ;
 - pour les PAC eau/eau aquathermiques une température de 10°C au primaire et une température d'eau chaude de 35°C au secondaire ;
 - pour les PAC air/eau une température extérieure de +7 °C et une température de sortie d'eau de 35°C ;
 - pour les PAC air/air une température extérieure de +7 °C et une température de sortie d'air de 20°C.
- ➔ la fiche technique jointe doit être impérativement une copie du certificat NF PAC ou EUROVENT ou du label EHPA ou de l'Eco-label européen.
- ➔ pour que le dossier soit recevable, l'entreprise réalisant l'installation de la pompe à chaleur doit impérativement **être titulaire de l'appellation QualiPac**.

| | |
|---|-----|
| Puissance calorifique à 80/W35 (1) (kW) | 5,7 |
| COP à 80/W35 (1) | 4,1 |
| Puissance calorifique à W10/W35 (kW) | 7,6 |
| COP à W10/W35 | 5,5 |

Extrait d'une notice fabricant donnant le COP d'une PAC eau / eau utilisable à la fois en géothermie et en aquathermie

